

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***18324609***Déposé
06-08-2018

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/08/2018 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0455407971**Dénomination :** (en entier) : **MIELMONT**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée**Siège :** Rue de Mielmont, Onoz 3
(adresse complète) 5190 Jemeppe-sur-Sambre**Objet(s) de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

D'un acte reçu par Renaud GREGOIRE, notaire à la résidence de Moha, commune de Wanze, exerçant sa fonction au sein de la société de notaires "Denis GREGOIRE et Renaud GREGOIRE, notaires associés", société civile à forme de SPRL, dont le siège est établi à Moha, rue de Bas-Oha, n°252 A, le 6 août 2018, en cours d'enregistrement au Bureau Sécurité Juridique Huy, étant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée "Mielmont", il résulte que:

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de sept millions d'euros (7.000.000,00 EUR) pour le porter de trente millions d'euros (30.000.000,00 EUR) à trente-sept millions d'euros (37.000.000,00 EUR) par la création de trois cent trente et un mille cent vingt-six parts sociales nouvelles (331.126), du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, émises au prix de vingt et un euros quatorze cents (21,1399 EUR) par part, souscrites par apport d'une somme de sept millions d'euros (7.000.000,00 EUR).

Compte tenu de la valeur économique actuelle de la présente société, les parts sociales ont été émises au prix de vingt et un euros quatorze cents (21,1399 EUR), sans prime d'émission.

L'augmentation de capital a été réalisée par les apports effectués par la société privée à responsabilité limitée « DUOMAE », soit pour un total de sept millions d'euros (7.000.000,00 EUR).

Le souscripteur prénommé a déclaré, et tous les membres de l'assemblée l'ont reconnu, que les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en espèces à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000,00 EUR) qu'il a effectué auprès de la banque ING, de sorte que la société a dès à présent de ce chef à sa disposition une somme de deux millions d'euros (2.000.000,00 EUR).

Le capital social est donc porté, en suite de la présente augmentation de capital, à trente-sept millions d'euros (37.000.000,00 EUR).

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a mis à jour les statuts.

Pour extrait analytique conforme.

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte et des statuts coordonnés.

Renaud GREGOIRE, notaire